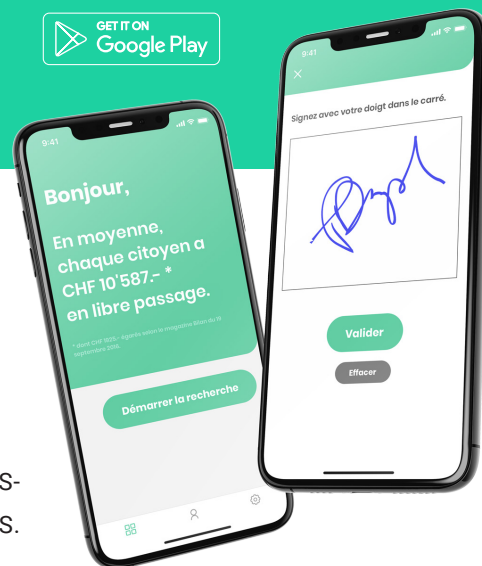




Récupérez vos avoirs de libre passage gratuitement en 3 minutes seulement



# Kala, un succès dès son lancement !

L'APPLICATION QUI PERMET DE RECHERCHER LES AVOIRS DE LIBRE PASSAGE ÉGARÉS A DÉJÀ CONVAINCU PLUS DE 2'800 UTILISATEURS EN 2 MOIS.

Plus de 13 milliards de francs issus des caisses de pensions reposent auprès de la Fondation institution supplétive LPP à un taux de 0.01% en 2021. Le marché total du libre-passage est de 55 milliards de francs, ce qui représente environ 10'587 CHF par citoyen âgé entre 25 et 65 ans.

Pour pallier à ce problème, une start-up jurassienne a créé l'application Kala pour vous permettre, en 3 minutes depuis votre smartphone, de retrouver gratuitement cet argent égaré.

En Suisse, tout au long d'une vie professionnelle, nous cotisons au 2ème pilier. Lorsque nous changeons d'employeur, que nous perdons notre emploi, que nous prenons un congé sabbatique ou que nous quittons la Suisse définitivement, nous sommes bien souvent tenus de quitter notre caisse de pension.

## Quelques chiffres

**>2'800**

demandes effectuées en 2 mois

**10'587 CHF**

en moyenne par citoyen

**13 000 000 000 CHF**

de libre passage égarés en Suisse

Il est de notre responsabilité de faire transférer notre avoir dans une nouvelle caisse de pension. Or, il arrive fréquemment que l'employé omette d'indiquer à son ancienne caisse de pension à quelle

institution elle doit verser son avoir de libre passage. On parle alors d'avoirs non réclamés.

## 20% de la population active

Le nombre de comptes dans lesquels reposent ces montants est tout simplement impressionnant. On dénombre pas moins de 1'349'284 comptes ce qui représente environ 20% de la population suisse.

## Une démarche simplifiée

Cette démarche de recherche était déjà possible via le site de la Centrale du 2ème pilier, mais elle est peu connue et informe sur l'endroit où sont les avoirs, mais pas les montants. Avec l'application Kala, la démarche complète peut être faite et la startup propose même une aide pour le rapatriement/regroupement.

## Une recherche simple en 3 minutes

Pour effectuer une demande, rien de plus simple, il vous suffit d'un smartphone et de 3 minutes de votre temps. Le requérant remplit la demande sur l'application Kala. Il y met ses coordonnées, son numéro AVS, une copie de sa pièce d'identité et y appose sa signature avec son doigt.

Une fois la demande terminée, c'est à Kala de jouer. L'application transmet de manière électronique votre demande à la Centrale du 2ème pilier. Celle-ci effectue l'analyse auprès de 1'500 instituts

de prévoyance. La Centrale du 2ème pilier retourne à Kala les résultats dans un délai de 3 à 4 semaines. Le requérant reçoit une notification Push sur son smartphone ainsi qu'un e-mail lorsque les résultats sont disponibles.

Dernière étape, le requérant peut procéder au rapatriement de ses avoirs directement sur son smartphone, le tout simplement et gratuitement sans s'être déplacé de son canapé.

## Modèle d'affaires et version PRO

Le plus important à retenir est que les données ne sont pas utilisées ou vendues à des fins marketing.

Le modèle d'affaires est essentiellement basé sur la version PRO qui sortira en avril 2021. La technologie pourra être vendue à des grands groupes bancaires, d'assurance, aux courtiers, aux administrations, ou des études d'avocats afin que ces entreprises puissent faire des demandes pour leurs propres clients.

## Intéressés ?

Vous faites partie d'un milieu professionnel qui pourrait avoir de l'intérêt à utiliser Kala ?

Vous trouverez plus d'informations et pourrez nous contacter aux coordonnées suivantes :

Site Web : [www.kala.ch](http://www.kala.ch)

E-mail : [info@kala.ch](mailto:info@kala.ch)